

Communiqué de presse

## Des forfaits mensuels pour le nouveau Vélib' Métropole

Ce jeudi 9 novembre, l'ensemble des représentants élus au comité Syndical Autolib' Vélib' Métropole sont amenés à débattre et voter les tarifs du nouveau service public Vélib' Métropole qui sera accessible à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018 à l'échelle de la Métropole du Grand Paris.

Plusieurs propositions tarifaires, définies sur la base de **forfaits mensuels pour les abonnés longue durée qui donnent accès au Vélib' électrique et mécanique, avec le maintien de la 1<sup>ère</sup> demi-heure gratuite, des tarifs réduits et sociaux et de la caution par empreinte bancaire** (sans prélèvement contrairement à d'autres opérateurs), seront soumises au vote. Elles tiennent compte du nouveau périmètre du service élargi à 68 villes du Grand Paris et des innovations technologiques qu'apportera Vélib' Métropole avec des vélos qui seront pour 30 % électriques au lancement et rechargeables dans toutes les stations ; une V-box numérique embarquée sur chaque Vélib' ; des vélos plus sécurisés et un système unique de surcapacité des stations. **Des fonctionnalités inédites à ce jour sur une offre de vélos en libre-service.**

Propositions de tarifs d'utilisation du service public Vélib' Métropole soumises au vote ce jeudi 9 novembre :

- **Le paiement mensuel des forfaits**, le jour de début d'abonnement pour la première échéance puis chaque mois au jour anniversaire de la souscription, avec un engagement d'un an reconductible pour cette même durée. Les usagers seront informés en amont de la date anniversaire afin de valider ou non la reconduction.
- **3 abonnements longue durée qui donnent accès au Vélib' électrique et mécanique :**
  - **Le forfait Vélib' à la demande**, à 0 €/mois, qui permettra l'utilisation d'un vélo mécanique pour 1 €/demi-heure et d'un vélo électrique pour 2 €/demi-heure ;
  - **Le forfait Vélib' mécanique et électrique**, à 3,10 €/mois en tarif plein, 2,30 €/mois en tarif réduit et 1,55 €/mois en tarif social, qui offrira une demi-heure gratuite pour tout nouveau trajet en vélo mécanique (puis 1 €/demi-heure supplémentaire), et permettra l'utilisation du vélo électrique pour 1€ la première demi-heure (puis 2 €/demi-heure supplémentaire) ;
  - **Le forfait Vélib' électrique et mécanique**, à 8,30 €/mois en tarif plein, 7,10 €/mois en tarif réduit et 4,15 €/mois en tarif social, qui offrira une demi-heure gratuite pour tout nouveau trajet en vélo électrique (puis 1 €/demi-heure supplémentaire), ou une heure gratuite pour tout nouveau trajet en vélo mécanique (puis 1 €/demi-heure supplémentaire).

- 2 abonnements courte-durée :
  - L'abonnement **1 jour**, au tarif de 5 €, qui offrira une demi-heure gratuite pour tout nouveau trajet en vélo mécanique autant de fois que souhaité dans la journée (puis 1 €/demi-heure supplémentaire) et permettra l'utilisation du vélo électrique pour 1€ la première demi-heure pour tout nouveau trajet autant de fois que souhaité dans la journée (puis 2 €/demi-heure supplémentaire).
  - L'abonnement **7 jours**, proposera pour 15 € le service pendant une semaine aux mêmes tarifs d'utilisation que l'abonnement 1 jour.
  
- 1 offre entreprise :
  - L'abonnement entreprise pour les déplacements professionnels permettra d'acheter plusieurs forfaits offrant les prestations du forfait Vélib' électrique avec un abonnement annuel dégressif en fonction du nombre de carte demandée.
  
- Les crédits bonus temps :
  - Les bonus temps bénéficieront aux abonnés du forfait Vélib' mécanique ou du forfait Vélib' électrique, dont les abonnés de l'actuel Vélib'.
  - Les abonnés créditeront leur bonus temps de 3 minutes à chaque départ d'une station pleine dite en overflow ou à chaque arrivée dans une station vide, que le vélo concerné soit électrique ou mécanique. En cas de départ d'une station en overflow et d'une arrivée dans une station vide, le compte sera crédité de 10 minutes.
  - Les bonus temps pourront être utilisés tant pour l'usage d'un vélo électrique que mécanique. Pour utiliser un bonus temps, l'utilisateur devra avoir au minimum une demi-heure de bonus temps sur son compte.
  - Les abonnés Vélib' actuels conserveront les bonus-temps acquis.

Les abonnés actuels basculeront sur un abonnement équivalent dans le cadre du nouveau service Vélib' Métropole. La durée restante des abonnements ne sera pas modifiée. Les informations sur les abonnements, les travaux et le nouveau Vélib' Métropole sont à retrouver sur [velib2018.com](http://velib2018.com).

Mme Baratti-Elbaz, Présidente du Syndicat Autolib' Vélib' Métropole : « les tarifs évolueront et seront, sous réserve du vote des élus, désormais mensuels pour les abonnements longue-durée avec un accès au Vélib' électrique et mécanique. Les tarifs réduits pour les moins de 27 ans, les tarifs sociaux et les 30 premières minutes gratuites seront maintenus. Les tarifs du nouveau Vélib' ont également été déterminés, sur la base d'un nouveau périmètre à l'échelle de la Métropole du Grand Paris et des innovations technologiques que le service offrira avec des vélos qui seront à 30 % électriques et que toutes les stations Vélib' pourront recharger, une V-box numérique embarquée sur chaque Vélib', des vélos plus sécurisés, un système inédit de surcapacité des stations avec l'overflow et beaucoup d'autres fonctionnalités qu'aucun autre service de vélos en libre-service ne propose. »

Le nouveau service public Vélib' Métropole a pour vocation d'être accessible au plus grand nombre (habitants, professionnels, touristes). Il bénéficiera des dernières technologies afin d'offrir un système de vélos en libre-service performant, innovant et adapté aux besoins de mobilité des usagers de la Métropole. Le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole, avec l'ensemble des collectivités qu'il représente, développe avec ce nouveau service public une offre de transport partagé durable inédite, favorisant l'intermodalité à l'échelle du Grand Paris.

## Propositions de tarifs d'utilisation du nouveau service public Vélib' Métropole

Abonnements longue durée	Durée d'engagement	Coût de l'abonnement par mois	Dépose possible en overflow	Caution	Vélo mécanique			Vélo électrique		
					0-30'	30'-60'	30' sup	0-30'	30' sup.	
Forfait Vélib' à la demande	1 an renouvelable	- €	Non	300 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €	
Forfait Vélib' Mécanique		3,10 €	Oui		300 €	0 €	1 €	1 €	1 €	2 €
Forfait Vélib' Mécanique Jeunes (Moins de 27 ans)		2,30 €								
Vélib' Mécanique Solidarité (Boursiers (14-26), Jeunes en Insertion (16-25), Bénéficiaires de la Gratuité Transport)		1,55 €								
Forfait Vélib' Electrique		8,30 €								
Forfait Vélib' Electrique Jeunes (Moins de 27 ans)		7,10 €								
Forfait Vélib' Electrique Solidarité (Boursiers (14-26), Jeunes en Insertion (16-25), Bénéficiaires de la Gratuité Transport)		4,15 €								

Abonnements courte durée	Durée d'engagement	Coût de l'abonnement	Dépose possible en overflow	Caution	Vélo mécanique			Vélo électrique	
					0-30'	30'-60'	30' sup	0-30'	30' sup.
Velib' 1 Jour	1 jour	5 €	Non	300 €	0 €	1 €	1 €	1 €	2 €
Velib' 7 Jours	7 jours	15 €							
Velib' groupe (jusqu'à 5 vélos)	1 jour	15 €		600 €					
Velib' 7 Jours si plusieurs vélos (de 2 à 5 vélos au choix)	7 jours	Nb vélos x 15 €							

Abonnement Vélib' Pro (Tarifs Hors Taxes)	Durée d'engagement	Coût de l'abonnement	Dépose possible en overflow	Caution	Vélo mécanique			Vélo électrique	
					0-30'	30'-60'	30' sup	0-30'	30' sup.
1 à 19 cartes	1 an renouvelable	75 € / an / carte	Oui	300 € par carte	0 €	0 €	1 €	0 €	1 €
20 à 49 cartes		71,5 € / an / carte							
50 cartes et plus		70 € / an / carte							

**Contact presse Syndicat Autolib' Vélib' Métropole :**

Mélody Tonolli 01 80 18 92 03 [melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr](mailto:melody.tonolli@autolibvelibmetropole.fr)